

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11/12/2023
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 11 décembre deux mille vingt-trois, à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la salle des fêtes « d'Arandon » à Arandon-Passins, en présence de Madame Maria SANDRIN, le Maire.

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Guillaume LIAUZUN, Sylvain JUPPET, Sylvie MONTERO, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Laurent BUISSON.

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Véronique GROS (pouvoir à A. FARGE), Muriel RADIX (pouvoir à M. SANDRIN), Alexandre BOITTIAUX (pouvoir à G. PINET), Chloé VIAL (pouvoir à G. LIAUZIN)

Absents : Mesdames, Messieurs : Cédric THIEVENAZ, Bruno GENEVAY, Fabienne DUPUY, Marilyn SERRANO, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Dimitri CASTELANT, Sophie DE ARAUJO

Les convocations ont été adressées individuellement, par courriel, le 30 novembre 2023 à chacun des élus et déposée dans son casier à l'élu ne disposant pas d'adresse électronique.

Après appel nominal des présents, Madame le Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice.

En application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », Madame le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer.

Elle renvoie la séance au lundi 18 décembre 2023 à 19h.

Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

Madame Le Maire,
Maria SANDRIN

